



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30  
Présents : 26  
Pouvoirs : 2  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le neuf novembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 03 novembre 2023

**PRESENTS :**

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

**ABSENTS :**

FAVREAU Gilles (CCVAI) - FRAISE Dominique (CCVAI)

**POUVOIRS :**

CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) - DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

CLEMENT Françoise (CCVAI)

Préfecture

Date de reception de l'AR: 14/11/2023

042-244200614-DE2023\_0911\_04-DE

## **OBJET : Décision modificative budget Déchet ménagers**

Une subvention ayant été encaissée en 2022 sur le compte 1313 (amortissable) au lieu du compte 1323 (non amortissable) il convient de rectifier par l'émission d'un mandat au compte 1313 et d'un titre au compte 1323. Cette subvention ne doit pas être amortie puisque les travaux ne sont pas amortis

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
<b>Total Dépenses</b>			<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>0,00</b>

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
26/10/2023	1313-0	Subv. transf. Départements	26 411,00	26/10/2023	1323-0	Subv. non transf. Départements	26 411,00
<b>Total Dépenses</b>			<b>26 411,00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>26 411,00</b>

M. le Président propose d'adopter les décisions modificatives suivantes :

Suite à l'exposé de M. le Président,

Après en avoir délibéré, Le conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

**Article unique : VALIDE** cette décision modificative selon les modalités exposées ci-dessus.

Une subvention ayant été encaissée en 2022 sur le compte 1313 (amortissable) au lieu du compte 1323 (non amortissable) il convient de rectifier par l'émission d'un mandat au compte 1313 et d'un titre au compte 1323. Cette subvention ne doit pas être amortie puisque les travaux ne sont pas amortis

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
<b>Total Dépenses</b>			<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>0,00</b>

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
26/10/2023	1313-0	Subv. transf. Départements	26 411,00	26/10/2023	1323-0	Subv. non transf. Départements	26 411,00
<b>Total Dépenses</b>			<b>26 411,00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>26 411,00</b>

M. le Président propose d'adopter les décisions modificatives suivantes :

Suite à l'exposé de M. le Président,

Préfecture  
Date de réception de l'AR: 14/11/2023  
042-244200614-DE2023\_0911\_04-DE

Après en avoir délibéré, Le conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

**Article unique : VALIDE** cette décision modificative selon les modalités exposées ci-dessus.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
A Saint-Germain Laval, le 09/11/2023

Le Président,  
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,  
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le : 16/11/23  
et de la publication le : 16/11/23*  
Le Président,



